**Communiqué UIGPP**

Comme tout à chacun vous avez attendu ce jour avec impatience et nous espérons que tous, vous, dirigeants et vos adhérents seront conscient de continuer à faire attention dans la vie d’aujourd’hui et de demain.

Ainsi, nous recommandons à toutes et tous d’être dans le respect des directives nationales, régionales et préfectorales sur votre département. Attention donc qu’un arrêté préfectoral voir même émanant d’un maire ne fasse pas interdiction (forêt ou autres lieux) sur votre secteur d’activité. Normalement ce jour du 11 mai précise la fin d’un arrêté préfectoral surtout au niveau accès des forêts et ceux-ci ont put être tel « jusqu’au 11 mai » et d’autres jusqu’au 11 mai INCLU » Donc bien vérifier les arrêtés de votre département et continuer à suivre les directives qui pourraient advenir.

Autre point Nous sommes tous en « ROUGE » donc 100 kms qui est le maximum l’est **que sur votre département.** Prévenez bien vos adhérents qui sont très proche d’une limite départementale.

Je pense que demain paraitra au Journal Officiel le texte de loi sur la prorogation de la crise sanitaire allant jusqu’au 10 juillet et où, les gardes particuliers y seront partie prenante en son article 5. Je vous le mettrai en pièce jointe car aujourd’hui ce n’est que le projet de loi et non la loi, quoiqu’en informe deux agents de fédérations (chasse ou pêche ?) au nom de « Garderie Fédérale en France » et uniquement appellation Facebook et non une association déclarée. Nous demandons de faire très attention aux directives édictées par ces deux personnes (et je sais qu’au moins un président au sein UIGPP y est assidu). Donc avec de tels contacts nous pensons que ça ne fera pas avancer nos revendications propres en tant que garde particulier et piégeur et pas non plus le besoin d’être adhérent d’une association reconnue et déclarée.

A vous tous de faire la part des choses.

Amicalement Louis